

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Monique Ryf et consorts –
Santé mentale des jeunes : quelle prise en charge à la sortie de la pandémie ? (22_POS_10)

Rappel du postulat

Toutes les mesures imposées par la pandémie de COVID-19 ont quasiment été levées à mi-février 2022, exception faite du port du masque dans les transports. Les premiers à avoir bénéficié de la levée de ces mesures sont les élèves des écoles vaudoises qui ont ainsi pu abandonner le masque imposé dès la 5P depuis la rentrée de janvier. Dès début février pour les 5-8p et dès mi-février pour plus grands. Le plaisir de retrouver les visages à découvert et les expressions des élèves ne doit pourtant pas faire oublier les souffrances traversées par les plus jeunes et qui pourraient se poursuivre encore au-delà de cette pandémie.

Plusieurs études l'ont montré : les jeunes ont subi la pandémie et les mesures qu'elle a engendré de plein fouet et dès les premiers mois de 2020. Toutes les organisations offrant un service à bas seuil – le 147 de Pro Juventute, le site Ciao.ch ou encore Stop Suicide - l'ont relevé : l'évocation de pensées suicidaires a très nettement augmenté dès le premier trimestre 2020 sur tous les canaux de communication de ces organisations, que ce soit les mails, les chats ou encore les appels téléphoniques. Pourtant, ces besoins spécifiques n'ont été pris en compte que tardivement. Il est apparu que les enfants et les jeunes vivaient nettement moins bien la pandémie et les restrictions qui lui étaient liées que les générations plus âgées. Et ce en particulier par rapport à leur santé mentale.

Au fil des mois et des études, il s'est avéré que la pandémie a nettement renforcé les inégalités sociales et les facteurs de risques existants que ce soit par rapport à des pensées suicidaires ou à de la violence au sein des familles, ainsi que le relève la Fondation Pro Juventute dans la mise à jour de novembre 2021 de son rapport sur le coronavirus. On constate – peut-on lire dans ce rapport – que « le fossé social se creuse, non seulement en termes de richesse et de revenus, mais aussi en termes de santé psychique. Les enfants et les jeunes socialement défavorisés subissent le fardeau de la pandémie de manière particulièrement forte. Et certains enfants et jeunes subiront des préjudices importants sur le long terme ».

En octobre 2021, le constat des difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes – notamment concernant la santé mentale – a été posé par un groupe de travail conjoint des départements du DSAS et du DFJC. Un plan d'action comprenant 15 mesures pour un montant de 5 millions a été proposé très rapidement. Des renforts ont été mis en place dans plusieurs secteurs pour faire face à une nette augmentation de la demande : Consultations psychiatriques et pédopsychiatriques renforcées et mise en place de soutien psychologique aux étudiant.e.s du secondaire II (gymnase et écoles professionnelles) ainsi que d'autres mesures de prises en charge et d'accompagnement.

Du côté de la psychologie scolaire, des heures supplémentaires ont été accordées aux psychologues scolaires afin de répondre aux besoins supplémentaires et la procédure d'accès à ces spécialistes a été simplifiée peut-on lire dans la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claire Attinger Doepper et consorts, « Urgence Jeunes ».

Ces mesures ne sont toutefois que temporaires, alors que les impacts de la pandémie vont se mesurer sur le long terme. Dans les écoles, les professions qui offrent des prestations directes aux élèves – les psychologues, les psychomotricien.ne.s ou encore les infirmières scolaires et les travailleurs sociaux – sont considérés comme du personnel administratif et leur nombre ne suit donc pas la démographie des élèves, contrairement au personnel enseignant. S'il ne suffisait pas à couvrir la demande déjà avant la pandémie, la situation sera encore plus compliquée à l'heure actuelle.

Au vu de cette situation, nous déposons un postulat pour demander au Conseil d'Etat de nous fournir un état des lieux de la prise en charge des élèves vaudois par les professions de soutien aux élèves (PPLS, soutien socio-éducatif, infirmiers/ères scolaires notamment) dans le Canton en situation postpandémique en nous indiquant :

- Quelle est l'évolution des effectifs des PPLS, du soutien socio-éducatif et des infirmiers/ères scolaires ces dernières années.
- Si ces effectifs permettent une prise en charge adéquate des élèves souffrant des effets de la pandémie ;
- S'il est nécessaire de simplifier encore plus l'accès aux psychologues scolaires même après la pandémie ;
- Enfin, s'il ne serait pas judicieux d'envisager – comme pour les enseignant.e.s – une progression des postes de ces professions parallèle à la progression démographique des élèves.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(Signé) Monique Ry et 26 cosignataires

Déposé le 1^{er} mars et renvoyé le 8 mars 2023 en commission (thématique de la santé publique) qui l'a examiné le 15 septembre 2023 et a recommandé sa prise en considération partielle, ce postulat a été renvoyé le 31 octobre 2023 au Conseil d'Etat par le Grand Conseil qui l'a pris partiellement en considération en supprimant son 4^{ème} point, soit en demandant d'indiquer ce qui suit :

- Quelle est l'évolution des effectifs des PPLS, du soutien socio-éducatif et des infirmiers/ères scolaires ces dernières années.
- Si ces effectifs permettent une prise en charge adéquate des élèves souffrant des effets de la pandémie ;
- S'il est nécessaire de simplifier encore plus l'accès aux psychologues scolaires même après la pandémie ;
- ~~— Enfin, s'il ne serait pas judicieux d'envisager — comme pour les enseignant.e.s — une progression des postes de ces professions parallèle à la progression démographique des élèves.~~

Rapport du Conseil d'Etat

1. PREAMBULE

1.1 De la pandémie COVID-19 aux crises sociétales

L'impact du COVID-19 sur la santé mentale d'une partie des enfants et des jeunes a été majeur. La pandémie a accentué les difficultés pesant déjà sur certaines et certains et accru les difficultés rencontrées par les familles les plus vulnérables. Des enfants ont parfois été exposés à de multiples pressions, voire à de la violence. Troubles anxieux, phobie et décrochage scolaires, augmentation des états dépressifs, violences familiales ou encore mésusage des écrans, sont quelques-unes des problématiques qui ont fortement touché les jeunes et les enfants, d'autant plus lorsque leurs familles étaient vulnérables, en raison des tensions générées par le COVID-19.

Le contexte actuel et à venir de crises sociétales successives (guerre en Ukraine, conflits mondiaux, inflation, crise énergétique, enjeux climatiques, post-COVID, etc.) provoque de plus en plus d'angoisses dans la population. Ces angoisses entraînent toujours davantage de difficultés et de troubles qui impactent les apprentissages, le parcours scolaire, la formation professionnelle et la vie en société. Les recherches scientifiques le prouvent et les acteurs de terrain le confirment : la santé mentale des jeunes se détériore et les troubles anxiodépressifs explosent (Pro Juventute, 2023 ; OFS, 2022 ; OMS, 2022 ; The Lancet, 2021).

L'instabilité actuelle a considérablement modifié le discours sur la santé mentale chez les jeunes, leur inscription dans la vie scolaire, professionnelle et dans la société. Le constat montre une incertitude au sein de la nouvelle génération, liée à son avenir et à sa vision, qui se traduit par des manifestations d'une forte détresse psychologique, d'intensité variable. Une approche sociétale de prévention et de collaboration entre l'école, l'éducation et les soins est donc indispensable. L'insécurité est associée à plusieurs éléments sociétaux et à des évolutions qui menacent et perturbent l'avenir de la nouvelle génération.

Pro Juventute dans sa communication de janvier 2023 (<https://www.projuventute.ch/fr/fondation/actualite/aide-enfants-jeunes>) constate que « *la multicrise renforce l'anxiété et le stress psychologique. La jeune génération est confrontée à une multicrise qui représente un défi pour son développement* ». Ces crises ne disparaîtront pas, car elles se sont installées dans la vie quotidienne des jeunes. Pour redonner des perspectives à une partie de ces jeunes, une approche combinée, multidisciplinaire et interdépartementale est indispensable.

1.2 Décisions et plan de mesures dans le Canton de Vaud

Afin de répondre aux effets à long terme de ces différentes crises sociétales successives, le Conseil d'Etat a décidé de financer, avec l'approbation des crédits supplémentaires respectifs par la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN), un plan de 16 mesures non pérennes depuis 2021 pour un montant total de quelque CHF 21 millions, soit CHF 5 millions en 2021 (21_GOV_588), CHF 11 millions (22_GOV_59) et finalement CHF 5 millions (23_GOV_533). Le 22 mars 2023, le Conseil d'Etat a annoncé un renforcement structurel de l'encadrement scolaire et la santé mentale, inscrivant des moyens (CHF 10 millions) au budget 2024 en vue de pérenniser les mesures mises en œuvre.

La mise en œuvre de ces mesures s'inscrit également dans le Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat concernant l'adaptation d'une école à visée inclusive (3.3), mais également le renfort de la prévention et d'intervention en milieu scolaire (3.4) ainsi que la poursuite de la politique de promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques en vue de répondre aux besoins des enfants et des jeunes de ce canton (3.7).

Finalement, le Conseil d'Etat relève que le Canton de Vaud a été cité en exemple pour ses mesures interdisciplinaires et interdépartementales lors d'une table ronde organisée par l'OFSP le 14 juin 2022 sur la situation actuelle de la psychiatrie et de la psychothérapie pour enfants et adolescents en Suisse – « *Meilleure collaboration entre le secteur de la santé, le secteur social et l'école : la santé mentale des enfants et des jeunes est un thème d'interface. Cela est également important pour le remboursement des prestations lorsque celles-ci sont fournies par différents groupes professionnels. Pour cela, il faut des soins intégrés au niveau cantonal (comme dans le canton d'Argovie par exemple). Il y a également eu d'autres initiatives cantonales (par exemple le canton de Vaud)* ».

Comme convenu lors de l'examen du présent postulat en commission parlementaire, le Conseil d'Etat présente d'abord, ci-après, les mesures précitées en les intégrant dans le bilan souhaité sur les actions déjà mises en place dans le cadre précis de la santé mentale en faveur des jeunes et des enfants (chap. 2). Il fait part, ensuite, de sa position sur les trois demandes exprimées par les postulants concernant la prise en charge des élèves vaudois par les professions de soutien aux élèves (chap. 3).

2. PLAN DE MESURES

2.1 Mesures 2023 (actuelles)

Le plan de mesures mis en œuvre dès 2021 a été adapté et augmenté progressivement pour tenir compte de l'évolution des besoins spécifiques des différentes populations. Il comprend actuellement 16 mesures qui sont réparties selon trois axes (voir tableau ci-dessous). Celles-ci concernent principalement les jeunes en scolarité, c'est pourquoi elles participent au renforcement de l'encadrement scolaire.

Axe	Objectifs	Mesures	N°
I. Promotion de la santé Population générale et vulnérable	Renforcer la promotion de la santé des enfants et des jeunes	Promotion de la santé en milieu scolaire (mésusage des écrans, gestion du stress)	1
		Prévention du risque suicidaire	2
		Ciao.ch (extension aux 20-25 ans)	3
		Portail des prestations existantes pour les enfants et les jeunes sur Ciao.ch	4
II. Repérage et intervention précoce Groupes à risque	Réduire le décrochage pour des groupes à risque identifiés	Lutte contre le décrochage scolaire	5
		Dispositif d'écoute et de soutien aux enseignantes et enseignants	6
		Renfort psychologues, psychomotriciens, logopédistes en milieu scolaire (PPLS)	7
		Psychologues au post-obligatoire	8
		Equipes PPLS pour les classes régionales de pédagogie spécialisée	9
		Soutien aux élèves en difficultés et lutte contre le décrochage scolaire	10
		Infirmières scolaires dans les écoles professionnelles et les Gymnases	11
RESSORT (jeunes avec troubles psychiques en décrochage de mesures d'insertion)	12		
III. Accompagnement et prise en charge Public à difficulté avérée	Renforcer la prise en charge et la réactivité aux situations d'urgence et de crise	Equipes mobiles EMEA pour des adolescents avec troubles psychiques placés en institution	13
		Consultation Les Boréales pour les familles en situation de maltraitance	14
		CAN TEAM - CHUV	15
		Consultation TCA CHUV	16

Un groupe de travail interdépartemental – composé des Départements de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) – a été constitué afin d'élaborer ce plan de mesures, de suivre sa mise en œuvre, d'en évaluer les effets et, le cas échéant, de proposer des adaptations et/ou de nouvelles mesures. Les détails par mesures sont présentés dans l'annexe.

2.2 Suivi des mesures et adaptations

Le groupe de travail interdépartemental a constaté que les mesures retenues en 2021, 2022 et 2023 étaient pertinentes et ont répondu à des besoins avérés. Une adaptation de celles-ci s'est imposée pour répondre aux effets à long terme des crises sociétales successives que nous vivons.

L'un des principaux champs d'intervention de ce plan se situe dans les lieux de formation obligatoire et post-obligatoire et a pour objectifs de réduire le décrochage scolaire, d'accompagner les élèves les plus à risque, de permettre les apprentissages dans les meilleures conditions personnelles, de retrouver une estime de soi et de développer des capacités pour faire face aux événements de la vie. Une mesure de soutien au profit du corps enseignant et des professionnels de l'école a été également déployée dans le canton.

Un autre champ d'intervention du plan consiste également à intensifier la prévention dans plusieurs champs : les risques suicidaires en milieu scolaire et extrascolaire, le stress et le mésusage des écrans, les comportements à risque. L'objectif est aussi de renforcer la disponibilité des infirmières scolaires, très sollicitées par des enfants et des jeunes en souffrance.

Le dernier champ consiste à développer la prise en charge médicale et interdisciplinaire des enfants et adolescents par les services du CHUV. Ce secteur est confronté à une forte augmentation de diverses problématiques, telles que l'augmentation des situations relevant de suspicions de maltraitance, une augmentation de consommations excessives de substances ainsi qu'une détérioration des troubles de comportement alimentaire. De plus, les délais d'attente pour la prise en charge de familles avec des problématiques de maltraitance se sont allongés. Des renforts ont pu faire baisser, de manière significative, les listes d'attente et répondre ainsi aux demandes.

A l'aune de ces constats inquiétants et afin de mettre en œuvre les mesures du programme de législation – concernant, d'une part l'adaptation d'une école à visée inclusive (3.3), mais également le renfort de la prévention et d'intervention en milieu scolaire (3.4), et finalement la poursuite de la politique de promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques (3.7) – et répondre ainsi aux besoins des enfants et des jeunes de ce canton, le Conseil d'Etat propose des mesures concertées et indispensables afin d'apporter des réponses centrées sur les besoins des enfants et des jeunes.

2.3 Adaptation du plan de mesures

Faire face à ces nouveaux défis inhérents à la conjoncture actuelle, à savoir la situation de multicrise, et apporter des réponses centrées sur les besoins des enfants et des jeunes nécessite un travail complexe sur la durée. Ce dernier ne peut se réaliser qu'à travers une collaboration régulière et une attention particulière à l'articulation entre les secteurs de l'école et de la formation, du social et de la santé assurées par le groupe de travail interdépartemental.

Dans le cadre du suivi des mesures et de l'évolution de la situation sociétale, des adaptations de mesures existantes ont été identifiées comme pouvant être nécessaires pour les années suivantes :

- Prévention du risque suicidaire ;
- Soutien individualisé aux personnes de 16 à 65 ans qui souffrent de difficultés psychiques et qui souhaitent intégrer ou réintégrer le marché de l'emploi du programme RESSORT ;
- Consultation Les Boréales qui traite des maltraitances intrafamiliales ;
- CAN-Team.

D'autres mesures pourraient également être mise en œuvre afin d'adapter les prestations à l'évolution de la situation et par conséquent des besoins des populations concernées, telles que :

- Centre d'Interventions thérapeutiques pour enfants CITE du SUPEA ;
- Prévention des victimes d'abus sexuels ;
- Classes régionales de pédagogie spécialisée qui accueillent des élèves en grandes difficultés ;
- Renfort de médiatrices et médiateurs scolaires et déléguées et délégués.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT SUR LES DEMANDES DES POSTULANTS

Sur la base du bilan qui précède, le Conseil d'Etat fait part de sa position sur les indications spécifiques demandées par les postulants concernant la prise en charge des élèves vaudois par les professions de soutien aux élèves.

A. *Quelle est l'évolution des effectifs des PPLS, du soutien socio-éducatif et des infirmiers/ères scolaires ces dernières années ?*

La dotation en infirmières et infirmiers scolaires, en éducateurs et éducatrices en milieu scolaire ainsi que celle des psychologues, psychomotriciennes et psychomotriciens et logopédistes scolaires (PPLS) ne font pas l'objet d'une augmentation systématique liée à l'évolution démographique comme pour le corps enseignant mais s'inscrivent dans la démarche budgétaire générale.

Le nombre des postes PPLS n'a pas été augmenté depuis 2007, bien que les besoins liés à la croissance démographique se soient accrues. Sur le plan clinique, la prévalence de certains troubles a cependant augmenté et les cas se sont complexifiés. Sur le plan pédagogique, la formation du corps enseignant est aujourd'hui plus pointue en matière de détection des difficultés et troubles de l'apprentissage, ce qui conduit à un accroissement des cas identifiés, à accompagner et/ou à traiter.

Toutefois, le budget de la logopédie indépendante conventionnée a augmenté de CHF 11 à 18 millions, au cours des dernières années, permettant partiellement de compenser le besoin de postes en milieu scolaire.

Concernant le soutien socio-éducatif, l'effectif des éducatrices et éducateurs en milieu scolaire a passé de 10,6 équivalents temps plein (ETP) en 2020 à 51 ETP en 2022. Des augmentations ont également eu lieu pour le soutien à la parentalité, les modules alternatifs temporaires à l'activité scolaire (MATAS) et les accueils socio-éducatifs de jour.

Pour ce qui concerne les infirmières et infirmiers scolaires, les effectifs ont peu augmenté ces dernières années et sont les suivants : 60 ETP en 2022 pour l'obligatoire (y compris la ville de Lausanne et ses 12,4 ETP financés par le Canton et 3 ETP financés par la commune) et 21 ETP au post-obligatoire.

B. *Si ces effectifs permettent une prise en charge adéquate des élèves souffrant des effets de la pandémie*

La dotation des psychologues, des psychomotriciennes et psychomotriciens et des logopédistes en milieu scolaire avait été fixée lors de la cantonalisation (EtaCom) en 2005 à 2.5 EPT pour 1000 élèves. Le taux se situe en 2023 à 2.3 ETP pour 1000 élèves. Grâce aux 27 ETP PPLS prévus dans les mesures, le taux reviendra en 2024 à 2.5 ETP pour 1000 élèves, ce qui améliorera sensiblement la charge due à l'augmentation démographique, à la complexification des situations et aux enjeux de santé mentale actuels.

Pour les infirmières et infirmiers, les critères de dotation pour la scolarité obligatoire sont de 1 EPT pour 1640 élèves (hors ville de Lausanne), de 1 EPT pour 1450 élèves pour la scolarité postobligatoire, ainsi que de 1 EPT pour 850 élèves pour les établissements de pédagogie spécialisées de l'enseignement spécialisé. Le Conseil d'Etat reste attentif à l'adéquation entre le cahier de charges et l'augmentation démographique.

C. *S'il est nécessaire de simplifier encore plus l'accès aux psychologues scolaires même après la pandémie*

L'accès aux psychologues scolaires se fait par trois voies possibles : l'appel des parents au secrétariat régional, nouvellement par demande en ligne des parents (cyberadministration) ou directement par le ou la jeune dès le secondaire I ou secondaire II. Tout est donc mis en place pour que celui-ci soit le plus simple possible dans le respect du cadre légal.

4. CONCLUSION

Par sa volonté de collaboration interdépartementale et les mesures prises, le Conseil d'Etat témoigne de sa préoccupation majeure pour les enjeux de santé mentale chez les jeunes. Les mesures mises en œuvre sont suivies et les bénéfices attendus sont évalués régulièrement afin d'adapter, cas échéant, compléter le plan de mesures.

Le Conseil d'Etat est conscient des besoins importants d'une partie de la population et cherche à favoriser tout ce qui peut contribuer au bien-être des jeunes. Il espère que le Grand Conseil soutiendra ses actions dans le cadre de la procédure budgétaire pour l'année 2024 et les années suivantes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 décembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz

ANNEXES

Plan de mesures actuelles

Axe	Objectifs	Mesures	Services	Montants	N°
IV. Promotion de la santé Population générale et vulnérable	Renforcer la promotion de la santé des enfants et des jeunes	Promotion de la santé en milieu scolaire (mésusage des écrans, gestion du stress)	DGEJ	52'000	1
		Prévention du risque suicidaire	DGS	380'000	2
		Ciao.ch (extension aux 20-25 ans)	DGS	200'000	3
		Portail des prestations existantes pour les enfants et les jeunes sur Ciao.ch	DGS	150'000	4
V. Repérage et intervention précoce Groupes à risque	Réduire le décrochage pour des groupes à risque identifiés	Lutte contre le décrochage scolaire	DGEO	146'000	5
		Dispositif d'écoute et de soutien aux enseignantes et enseignants	DGEO	292'000	6
		Renfort psychologues, psychomotriciens, logopédistes en milieu scolaire PPLS	DGEO	3'942'000	7
		Psychologues au post-obligatoire	DGEO	1'460'000	8
		Equipes PPLS pour les classes régionales de pédagogie spécialisée	DGEO	1'030'500	9
		Soutien aux élèves en difficultés et lutte contre le décrochage scolaire	DGEP	1'644'000	10
		Infirmières scolaires dans les écoles professionnelles et les Gymnases	DGS	200'000	11
		RESSORT (jeunes avec troubles psychiques en décrochage de mesures d'insertion)	DGCS	145'000	12
VI. Accompagnement et prise en charge Public à difficulté avérée	Renforcer la prise en charge et la réactivité aux situations d'urgence et de crise	Equipes mobiles EMEA pour des adolescents avec troubles psychiques placés en institution	DGS	272'900	13
		Consultation Les Boréales pour les familles en situation de maltraitance	DGS	684'000	14
		CAN TEAM - CHUV	DGS	245'000	15
		Consultation TCA CHUV	DGS	670'000	16

Dans le détail des mesures présentés ci-dessous, les montants indiqués représentent un total de **CHF 11'513'400.-**. Ce montant est inscrit dans le cadre du budget 2024 comme suit :

- un montant supplémentaire de **CHF 10'000'000.-**, selon décision du Conseil d'Etat du 22 mars 2023 répartis comme tels : DGEJ : CHF 52'000.-, DGEO : CHF 6'870'500.-, DGEP : CHF 1'644'000.- et DGS/DGCS : CHF 1'433'500.- ;
- des réallocations internes au budget du DSAS pour le solde (CHF 1'513'400.-).

AXE 1 : PROMOTION DE LA SANTE – POPULATION GENERALE ET VULNERABLE

Objectif : Renforcer la promotion de la santé des enfants et des jeunes

Ce premier axe relève de la prévention primaire et universelle : elle s'adresse à tous les enfants et les jeunes sans signe apparent de difficulté. Il s'agit d'offrir à toutes et tous une information adaptée sur différentes questions de santé et de bien-être, une sensibilisation à ces thématiques des acteurs en lien avec les enfants et les jeunes, ainsi qu'une valorisation des ressources existantes. Une telle approche permet de renforcer la santé et promouvoir un environnement favorable au développement et à l'apprentissage.

Les mesures concernant ce 1^{er} axe sont décrites succinctement ci-dessous.

Mesure 1 : Mésusage des écrans (DGEJ)

Constat

Une étude d'Unisanté en 2020 a démontré que 19 % des jeunes ont un usage problématique des smartphones et 11 % un usage problématique d'internet. Ce mésusage est lié à des pratiques en-dehors de l'école et non dans le cadre scolaire puisque celui-ci en interdit l'usage, sauf dans les moments limités où l'activité pédagogique proposée par l'enseignant en réclame l'usage. Les personnes ressources des établissements scolaires et le corps enseignant mentionnent aussi fréquemment leur perplexité et leur inquiétude face à l'usage des écrans par leurs élèves.

Mesures

Pour répondre à la forte demande des établissements scolaires quant à la pratique excessive des écrans, en complément au travail important réalisé par les enseignantes et enseignants auprès des élèves, il s'agit d'informer les élèves sur les règles de sécurité à suivre dans l'utilisation d'internet.

Moyens : CHF 52'000.-.

Effets attendus 2023

- Renfort des connaissances liées à la prévention des risques en lien avec l'usage des écrans et des réseaux sociaux.
- Meilleure identification des personnes ressources pour demander de l'aide, notamment dans l'environnement scolaire (infirmier, médiation, enseignement).

Mesure 2 : Prévention du risque suicidaire (DGS)

Constat

Selon un rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS) portant sur les traitements pour troubles psychiques chez les jeunes en 2020 et 2021, publié en décembre 2022, les hospitalisations pour tentative de suicide ont augmenté de 26% pour les 10-24 ans. A noter également que les professionnels du service de réponse de Pro Juventute constatent que la thématique du suicide est toujours très présente chez les jeunes qui sollicitent le 147 (statistiques entre janvier et septembre 2022).

Mesures

En 2022, les mesures de prévention du suicide ont été développées en parallèle dans le milieu scolaire et le milieu extrascolaire. Par souci d'optimisation, il a été décidé de travailler, en 2023, avec l'ensemble des acteurs afin de clarifier leurs missions respectives et de mieux les coordonner.

Ainsi, une coordination entre la Direction générale de l'enfance et la jeunesse (DGEJ), la Direction générale de la santé (DGS) et les partenaires a permis de mettre sur pied des *mesures coordonnées de prévention du risque suicidaire* basées sur, d'une part, les besoins des personnes et des professionnels en contact avec les jeunes et, d'autre part, les besoins des jeunes dans tous les milieux de vie (intra et extrascolaire).

Ces mesures s'appuient sur un réseau de partenaires composés de : Groupe Romand Prévention suicide (GRPS), Stop Suicide, Pro Juventute, Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS).

Ce réseau de partenaires, grâce aux compétences, à la fois d'experts, de soutien et de proximité auprès des jeunes, permet d'assurer la mise en place d'une prévention coordonnée du suicide et d'un relais sur les structures spécialisées en cas de besoin.

Moyens : CHF 380'000.-.

Effets attendus 2023

- Une harmonisation des postures et messages en prévention du suicide au travers de ces mesures coordonnées de prévention du risque suicidaire élaborées de façon collaborative entre Stop suicide, GRPS, Pro Juventute et avec le soutien de l'Unité PSPS et du GLAJ. Cette mise en réseau est une première étape de collaboration multisectorielle entre les acteurs (qui rejoint la recommandation de l'OFSP dans son bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'action national pour la prévention du suicide de 2021).
- Une meilleure exploitation du potentiel de synergies entre les offres existantes et une continuité de l'offre dans tous les milieux de vie des jeunes (intra et extrascolaire).
- Un meilleur accès à l'information qui est central pour la prévention du suicide (informer, sensibiliser et proposer une aide accessible au plus grand nombre, jeunes et adultes).
- Une utilisation efficiente des ressources à disposition.

Mesure 3 : Ciao.ch extension 20-25 ans (DGS)

CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 ans sur toutes sortes de thématiques. La mission première de CIAO est de renforcer les compétences des jeunes en matière de santé, afin qu'ils trouvent, au moment opportun, les ressources nécessaires pour faire les bons choix. L'association offre une aide ponctuelle sans prise en charge thérapeutique et oriente, si nécessaire, vers une démarche plus approfondie auprès d'institutions actives au niveau local. CIAO.ch est anonyme et gratuit.

Constat

Lancé en juin 2021, le site continue sa croissance. En 2021, le site dénombrait 7'848 visites pour 20'680 pages vues. En 2022, le site a recensé environ 22'000 visites pour 69'000 pages vues. Un groupe de copilotage composé de professionnels et de représentants du public cible a accompagné l'équipe tout au long de l'année 2022 pour mieux cerner les besoins des 18-25 ans.

Mesures

Un travail conséquent de réécriture des textes a été lancé et doit être poursuivi, tout comme une refonte complète du site (expérience utilisateur et navigation).

Moyens : CHF 200'000.-.

Effets attendus 2023

Grâce à des campagnes de communication (réseaux sociaux et présence à des événements), le site commence à être connu non seulement par les professionnels (multiplicatrices et multiplicateurs) mais également du public cible. L'effort déjà réalisé doit être maintenu afin d'étendre encore sa notoriété.

L'arrivée de nouveaux textes sur le site va permettre d'améliorer encore le référencement alors que les designs, mieux adaptés aux jeunes adultes, devraient faire encore progresser son attractivité.

Mesure 4 : Ciao.ch portail des prestations (DGS)

Constat

Les situations de mal-être et de solitude qui ont émergé durant la pandémie sont toujours d'actualité. D'autres éléments sont venus s'y ajouter et amènent une incertitude difficile pour certains jeunes.

Au niveau statistique, les chiffres 2021, déjà très hauts, ont été dépassés puisque le site a comptabilisé 2.1 millions d'utilisatrices et d'utilisateurs au 31 octobre 2022 pour 2.08 millions sur l'ensemble de l'année 2021.

Mesures

Il s'agit de continuer à évaluer le projet (notamment via des focus groupes), améliorer son attractivité (en termes de communication, développement et diffusion) afin que l'ensemble des jeunes vaudois y aient accès.

Moyens (CHF) : CHF 150'000.-.

Effets attendus 2023

Amélioration de la navigation et une meilleure mise à disposition des institutions locales vers lesquelles diriger les jeunes permet de mettre en valeur les services disponibles.

AXE 2 : REPERAGE ET INTERVENTION PRECOCE – GROUPES A RISQUE
--

Objectif : Réduire le décrochage pour des groupes à risque identifiés
--

Ce deuxième axe relève de la prévention secondaire et sélective : elle s'adresse aux enfants et aux jeunes présentant des signes de vulnérabilité (groupes à risque). Il s'agit de repérer ces signes de façon précoce afin de proposer une intervention rapide. Une telle approche permet d'éviter l'aggravation et/ou le maintien de ces difficultés par des actions de première ligne ainsi que par l'orientation sur les spécialistes dès que nécessaire.

Mesure 5 : Lutte contre le décrochage scolaire

Constat

Depuis quelques années, un nombre croissant de décrochages scolaires est constaté dans le cadre de l'école obligatoire. Se manifestant par de l'absentéisme, total ou partiel, ces décrochages relèvent de différents motifs mais sont très souvent en lien avec la souffrance psychique.

Ce phénomène a été progressivement particulièrement prégnant à la fin de l'école obligatoire, pour des élèves de la 9e à la 11e. Depuis trois ans environ, la même problématique apparaît pour des élèves plus jeunes. Ce phénomène est observé par les professionnels du monde scolaire et est corroboré par des constats similaires dans le monde thérapeutique et pédopsychiatrique, au vu de l'augmentation du nombre de consultations et de suivis pour ces motifs.

Mesures

Les bons offices de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), qui sont sollicités dans des situations de ce type, lorsque toutes les réponses proposées par les établissements demeurent impuissantes à résoudre la problématique, constatent une augmentation de la complexité et du nombre de demandes. Il y a un besoin d'accompagnement de certaines situations de manière très individuelle. En 2020-2021, 64 situations de déscolarisation partielles ou totales étaient répertoriées et suivies et, en 2021-2022, 80 situations. Cette année 2023, en janvier, la DGEO avait dénombré déjà le suivi de plus de 60 situations de ce type.

Moyens : CHF 146'000.-.

1 ETP de soutien aux établissements scolaires

Effets attendus 2023

Le poste supplémentaire permet de compléter l'équipe des bons offices afin d'assurer ainsi la qualité de cette prestation et, à terme, de faire diminuer les situations de décrochage scolaire.

Mesure 6 : Dispositif d'écoute et de soutien aux enseignantes et enseignants

Constat

La mesure vise à soutenir et orienter les membres du corps enseignant vaudois ou autres membres du personnel des établissements scolaires qui montrent des signes de complication ou de détresse psychologique en lien avec la pandémie. Développé à la rentrée d'août 2022, le dispositif est bien sollicité par le corps enseignant des différentes régions scolaires du canton. Les trois consultations individuelles et les groupes animés en collaboration avec Unisanté sont fréquentés. Si le climat sociétal actuel d'anxiété impacte les élèves, il exerce aussi une grande influence sur les professionnels. La prestation vise à identifier et développer les ressources dans un contexte professionnel et orienter à l'extérieur si besoin.

Mesures

Le rôle de l'employeur est aussi d'offrir une aide pour éviter démotivation, épuisement professionnel, burn-out ou absence maladie. La phase de projet est concluante et propose des solutions appréciées à la pénibilité ambiante. L'information répétée de cette prestation ainsi que le bouche à oreille ont fonctionné, les enseignants en difficulté se sont annoncés.

Moyens : CHF 292'000.-.
2 ETP de psychologues

Effets attendus 2023

Diminution des absences maladie et meilleure satisfaction au travail pour les personnes à risques.

Mesure 7 : Renfort psychologues, psychomotriciens, logopédistes en milieu scolaire (PPLS)

Constat

La réalité dans les établissements scolaires rejoint les études scientifiques qui témoignent des souffrances des jeunes en lien avec la crise sociétale actuelle. Les demandes de consultations chez les psychologues scolaires en lien avec des symptômes anxieux, des difficultés d'endormissements, des problèmes de concentration et d'attention, des troubles de l'humeur (épisodes dépressifs, idées noires voire suicidaires) ont fortement augmenté, surtout chez les adolescents. Le parcours et la réussite scolaires ainsi que la formation professionnelle de nombreux jeunes sont directement impactés.

Mesures

Il y a urgemment besoin de postes supplémentaires pour éviter de longues listes d'attentes. La dotation de postes PPLS fixée à 2.5 ETP pour 1000 élèves en 2005 est actuellement à 2.3 ETP pour 1000 élèves. L'évolution des postes n'a pas suivi l'évolution démographique.

Moyens : CHF 3'942'000.-.
27 ETP de psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires

Effets attendus 2023

- Diminution des listes d'attente (de plusieurs mois à plus d'un an !).
- Réduction des difficultés et des troubles qui ont une incidence sur les apprentissages.
- Parcours scolaire plus serein, estime de soi en hausse et perspectives de formation renforcée.

Mesure 8 : Psychologues au post-obligatoire

Constat

Le déploiement des psychologues au post-obligatoire (établissements de formation professionnelle et gymnases) se fait depuis 2020. Les enjeux sociétaux pèsent lourdement sur les jeunes (15-25 ans). Leur santé mentale fragilisée a un impact sur leur parcours de formation et le passage des années.

Mesures

La demande de consultations psychologiques est immense. Les besoins d'aide sont reconnus tant par les apprentis et étudiants que les directions et enseignants du post-obligatoire. La proximité des psychologues dans les établissements est un facteur facilitant. Leur inscription dans le système de formation permet un travail de réseau et une collaboration avec les professionnels que des consultations externes ne permettent pas.

Moyens (CHF) : CHF 1'460'000.-.

10 ETP de psychologues

Effets attendus 2023

- Couverture de l'ensemble des établissements de formation de psychologue pour répondre aux besoins actuellement non couverts.
- Eviter des décrochages et permettre un parcours de formation le plus harmonieux possible par des prestations directes aux apprentis et étudiants sous forme de consultations afin de travailler sur les difficultés/fragilités.

Mesure 9 : Equipes PPLS pour les classes régionales de pédagogie spécialisée

Constat

Le nombre de très jeunes élèves qui ont des troubles invalidants, principalement dans le domaine de l'autisme mais également des graves troubles du comportement, est en augmentation. Dans le cadre de l'école à visée inclusive, la DGEO ouvre des classes avec besoin d'un encadrement thérapeutique.

Mesures

Dans un souci d'intégration de ces élèves, la DGEO a posé un cadre cantonal des classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS) et va développer ces classes dans les établissements scolaires à la demande des directions. Un encadrement thérapeutique est indispensable dans ces classes à effectif réduit.

Moyens : CHF 1'030'500.-.

8.5 ETP de psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires pour 10 CRPS.

Effets attendus 2023

- Réponse intensive adéquate aux besoins importants d'élèves en grandes difficultés ayant besoin de mesures renforcées de pédagogie spécialisée.
- Maintien des élèves dans l'environnement scolaire de proximité.

Mesure 10 : Soutien aux élèves en difficultés et lutte contre le décrochage scolaire (enseignement postobligatoire)

Constat

Un nombre important de décrochages ou d'abandon au cours de la formation post-obligatoire est aussi constaté depuis quelques années. Au secondaire II comme à l'école obligatoire, ces décrochages se manifestent par de l'absentéisme, total ou partiel, par diverses souffrances psychiques socio-économiques ou physiques récurrentes. Ce phénomène est particulièrement observé par les professionnels des écoles post-obligatoires et est corroboré – particulièrement depuis la crise COVID – par des constats similaires dans le monde médical (ou pédiatrique) et (pédo-)psychiatrique, au vu de l'augmentation du nombre de consultations et de suivis pour ces motifs. Au sein des écoles du secondaire II, les professionnels s'emploient depuis quelques années à détecter ces situations de façon précoce, ce qui permet progressivement d'améliorer les retours à l'école. Néanmoins, force est de constater que les professionnels en charge de ce suivi aux côtés des enseignant-e-s ont été déployés très tardivement au niveau post-obligatoire et, jusqu'ici, dans des proportions très insuffisantes en regard des besoins exprimés sur le terrain.

Mesures

Il s'agit de proposer une réponse adéquate en personnes ressources en lien avec les demandes effectivement exprimées sur le terrain.

Moyens : CHF 1'644'000.-.

13.15 ETP répartis : 3.83 ETP pour les postes de médiateurs et médiatrices présentes dans les gymnases et les écoles professionnelles vaudoises, 1.3 ETP pour des postes d'enseignantes spécialisées dans les écoles professionnelles, 1 ETP pour des postes de conseillères et conseillers aux apprentis (CAPP), 7 ETP pour des postes de travailleurs sociaux dans les gymnases (TSG).

Effets attendus 2023

Les postes supplémentaires permettent de déployer les prestations nécessaires pour répondre aux besoins exprimés dans les établissements du secondaire II et, à terme, pour faire diminuer les situations de décrochage et ou d'abandon scolaire. Indirectement, ils visent également à répondre à l'objectif fédéral visant un taux de certification au secondaire II à 25 ans de l'ordre de 95% (pour env. 86.2% actuellement dans le canton de Vaud).

Mesure 11 : Infirmières scolaires (DGS)

Les infirmières scolaires des gymnases et des écoles professionnelles sont un élément central des réseaux santé des établissements et donc de la préservation de la santé des élèves. Loin de s'occuper uniquement de la santé physique des élèves et des jeunes en apprentissage, elles sont très souvent depositaires et en charge des difficultés psychiques que rencontrent ces jeunes, qu'elles se traduisent ou pas par une symptomatique physique.

A l'heure actuelle, la dotation en infirmières scolaire des établissements du secondaire II est établi sur la base d'un quota corrélant le nombre d'élèves présents sur le site au nombre d'ETP disponibles. En conséquence de cette dotation, les infirmières sont présentes dans l'école quelques jours par semaine mais, dans une majorité des cas, pas toute la semaine. Ainsi, l'absence d'infirmière sur le site certains jours ou la quantité des demandes auxquelles il lui est impossible de répondre rapidement ont immanquablement laissé certains jeunes en détresse sans solution dans l'école et, parfois, sans solution tout court.

Constat

En 2021 et en 2022, les infirmières scolaires ont dû faire face à une forte augmentation de l'activité. Cela s'explique par l'augmentation du suivi d'élèves en situation de vulnérabilité pour répondre à des demandes plus nombreuses, en lien notamment avec des troubles anxieux, des réactions au stress, des difficultés d'endormissement et de gestion des émotions, des idées suicidaires, des troubles alimentaires, le sentiment de solitude, la perte de repères pour l'avenir, ou encore des maltraitances.

Mesures

Renfort de 2 EPT d'infirmières scolaires

Moyens : CHF 200'000

Effets attendus 2023

- Amélioration de la prise en charge de situations d'élèves et leur orientation auprès des spécialistes.
- Contribution au bien-être dans le parcours scolaire et de formation visant à faire diminuer les situations de décrochage.

Mesure 12 : Ressort (DGCS)

Constat

Le programme RESSORT a pour objectif d'offrir un soutien individualisé aux personnes de 16 à 65 ans qui souffrent de difficultés psychiques et qui souhaitent intégrer ou réintégrer le marché de l'emploi. L'offre se déploie en deux missions :

- d'une part, inciter l'entrée en soin pour les bénéficiaires de l'aide sociale rencontrant des difficultés d'insertion en lien avec des problèmes psychiques non traités (avérés ou suspectés). La prestation est accessible aux bénéficiaires des CSR et du CSIR ;
- d'autre part, offrir des interventions de soutien de type job-coaching visant à faciliter l'accès à la formation et/ou à l'emploi pour les personnes souffrant de problèmes psychiques. La mesure de soutien à l'emploi s'adresse à toute personne ayant un suivi psychiatrique ou psychologique, et pas uniquement aux bénéficiaires du RI.

L'équipe mobile de RESSORT, composée principalement d'infirmiers et de « job coachs », intervient dans toutes les régions du canton, principalement auprès des bénéficiaires du RI faisant face à des difficultés psychiques les entravant dans leur insertion socio-professionnelle. La pandémie a impacté la liste d'attente de RESSORT qui ne cesse de croître notamment dans la région du centre avec 32 personnes en attente d'une intervention début 2022. Dans cette région, il a pu s'écouler jusqu'à 6 mois avant une première intervention pour la mesure de soutien à l'emploi et à la formation. De nombreuses situations sont ainsi bloquées ou risquent de se péjorer tant au niveau de la santé psychique que de la capacité d'insertion dans cet intervalle de temps. L'engagement d'un ETP supplémentaire en février 2022 a permis de réduire sensiblement la liste d'attente.

Les besoins restent importants. Des demandes à RESSORT émergent de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) concernant des apprenti.es en rupture de formation (ou risque de rupture) et les ressources pérennes du dispositif ne sont pas prévues pour prendre en charge cette population particulière.

Mesures

1 ETP d'infirmier

Moyens : CHF 145'000.-.

Effets attendus 2023

- Eviter un nouvel allongement des listes d'attente car malgré la réduction de la liste d'attente, il y a toujours en moyenne encore 8 nouvelles demandes par semaine.
- Renforcement des synergies entre RESSORT et les autres mesures inscrites dans cette note car l'équipe travaille régulièrement en coordination avec le réseau social et sanitaire qu'il complète grâce à sa spécificité d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle.

AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE - PUBLIC A DIFFICULTE AVEREE**Objectif : Renforcer la prise en charge et la réactivité aux situations d'urgence et de crise**

Ce troisième axe relève de la prise en charge des enfants et des jeunes à difficulté avérée. Il s'agit des mesures prises en faveur d'enfants ou de jeunes menacés ou en danger dans leur développement. L'intervention qui en découle est dispensée par des professionnels spécialisés.

Mesure 13 : Equipes mobiles EMEA - CHUV

L'Equipe Mobile pour Enfants et Adolescents (EMEA) se déploie sur 3 secteurs du canton (Nord, Ouest, Centre). Certains professionnels sont financés par la DGEJ et dévolus aux missions de l'AIMA (l'Antenne d'Intervention dans le Milieu pour Adolescents) pour assurer une liaison continue avec les foyers relevant de la protection, en concertation et en partenariat étroit avec la DGEJ. La crise sanitaire a eu, et a encore, pour effet une augmentation très sensible des demandes de prises en charge à l'unité.

Constat

Pour l'équipe EMEA, les renforts ont permis de mettre en place, en 2021 et en 2022, une perspective de soins dans les foyers lors de situations tendues, afin d'éviter les crises et les hospitalisations et de soutenir ces éducateurs qui éprouvaient une grande fatigue psychique. Ces ressources ont également permis de renforcer l'équipe mobile qui se trouvait confrontée à une hausse du nombre de situations suivies, avec une durée de suivi plus longue. Les besoins restent présents et tendent à s'accroître dans les régions nord et centre du canton (> 200 demandes sur les 3 régions à fin novembre 2022).

Mesures

Afin de poursuivre ce soutien aux institutions et de contenir les situations les plus tendues, les renforts octroyés à l'EMEA doivent être pérennisés.

Moyens (CHF) : CHF 272'900 .-

Effets attendus 2023

- Une diminution du temps d'hospitalisation grâce à l'articulation et à la coordination des projets de sortie.
- Les délais d'intervention pourraient être raccourcis : environ deux semaines entre la réception de la demande et l'intervention ; 24h si demande exceptionnelle et urgente émanant de foyer.

Mesure 14 : Consultation les Boréales Consultation 0-5 ans - CHUV

Les Boréales s'adresse aux familles/couples pris dans des interactions violentes ainsi qu'aux familles ou aux adolescentes et adolescents sous mandat judiciaire pour négligences, mauvais traitements ou abus sexuels. L'unité est déployée sur les 4 secteurs du canton. La crise sanitaire a eu, et a encore, pour effet une augmentation très sensible des demandes de prises en charge à l'unité cantonale des Boréales (maltraitance intrafamiliale), alors même que l'unité était déjà fortement sollicitée avant la crise.

Constat

Les besoins en matière de prise en charge spécifique des situations de maltraitance ont été aggravés par la crise sanitaire. Une tendance à la hausse des demandes est constatée et à prévoir, notamment par l'élargissement du bassin de population concerné mais aussi par l'augmentation de la visibilité de la prise en charge pour enfants aux prises avec violence intrafamiliale. Les délais d'attente sont de plusieurs mois dans chacune des antennes régionales du programme (entre 4 mois à l'est et jusqu'à 12 mois à l'ouest). En majorité, les demandes émanent de la DGEJ et des tribunaux, auxquelles s'ajoutent également des demandes des différents services du CHUV.

Mesures / Moyen

Renfort de personnel pour quelque CHF 684'000.-.

Effets attendus 2023

- Consultation des Boréales : diminution du nombre de situations en attente sachant que la file active s'est considérablement raccourcie depuis l'octroi des ressources supplémentaires en 2022.
- Consultation spécialisée 0-5 ans : diminution du nombre de situations en attente.

Mesure 15 : CAN TEAM- CHUV

Déjà à flux tendu avant la pandémie en raison d'une explosion du nombre de situations entre 2015 et 2019, le CAN TEAM (Child Abuse and Neglect Team) a dû faire face à une augmentation des situations suivies en 2021 et 2022. Cette évolution a été la conséquence de l'impact de la crise socio-sanitaire qui a fragilisé beaucoup de familles et leur réseau socio-professionnel. Non seulement quantitative, cette augmentation a également été importante dans la complexité et sévérité des situations, avec un nombre significativement plus important des cas de révélations d'inceste, des cas de polytoxicomanie des parents ou des cas d'adolescents en extrême précarité psychosociale sans solution d'hébergement. Une nette augmentation du nombre de sollicitations des professionnels du Canton par la permanence téléphonique a également été relevée. Malgré l'optimisation du fonctionnement de l'équipe, celle-ci ne parvient actuellement plus à remplir correctement son mandat d'évaluation et d'orientation de toutes les situations d'enfants et adolescents maltraités détectés par les professionnels de santé.

Constat

Le nombre de cas reste très important avec une complexité accrue notamment concernant des actes d'ordre sexuels intrafamiliaux ou d'enfants exposés à la violence conjugale avec risque de représailles sur le parent victime ou le ou les enfants.

Mesures

Le mandat cantonal est essentiel afin que le CAN Team puisse assurer son travail dans tout le Canton pour éviter des inégalités entre les régions. Un renfort de l'équipe en personnel médico-infirmier et administratif est nécessaire.

Moyens : CHF 245'000.- pour financer le renforcement du mandat confié à CAN Team.

Effets attendus 2023

- Répondre aux demandes urgentes concernant l'augmentation des cas détectés de maltraitance dans le canton.
- Améliorer la détection précoce des situations de maltraitance afin d'éviter des séquelles irréversibles sur la santé de l'enfant, de sa famille et son intégration dans la société à plus long terme (pour le mineur : risque de délinquance, addictions, risque suicidaires, désinsertion scolaire, etc.).
- Améliorer le travail en réseau et la coordination avec les structures de soins, les services sociaux, les institutions juridiques et les écoles, afin d'optimiser l'accompagnement des familles et identifier les personnes responsables du suivi d'un enfant ayant besoin de protection ou de soins adaptés à ses besoins.

Mesure 16 : Consultation TCA-CHUV

Les formes sévères des troubles du comportement alimentaire (TCA) sont fréquentes (entre 0.3 et 1% prévalence ponctuelle) et présentent un risque majeur pour le développement et la santé des enfants et des adolescents qui en sont atteints, avec la mortalité plus élevée parmi les maladies psychiatriques. Les TCA affectent de manière dramatique la vie des patientes et des patients, mais aussi des familles et de l'entourage qui les accompagnent. Une détection précoce, un traitement pluridisciplinaire adéquat ainsi qu'une chaîne de soins bien coordonnée permettent de réduire très sensiblement ces risques.

L'évaluation et la prise en charge des enfants et adolescents avec un TCA au sein du CHUV est un dispositif multidisciplinaire reposant sur la coopération des trois services suivants :

1. le Centre vaudois anorexie boulimie (abC) qui prend en charge des patients majeurs, ainsi que des mineurs dès 13 ans. L'abC se déploie sur deux sites : l'Espace Lausanne-CHUV qui comprend une consultation ambulatoire (pour adultes) et un centre de jour (pour adultes et adolescents) ; l'Espace Saint-Loup, à Pompaples, qui dispose d'une unité d'hospitalisation de 16 lits exploités en partenariat avec les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), dont 4 lits dédiés aux mineurs ;
2. le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA) du Département de psychiatrie, en particulier dans le cadre de ses consultations ambulatoires et de la liaison pédopsychiatrique dans les services de pédiatrie ;
3. les pédiatries de l'HEL et du CHUV en lien avec la Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA) du Département femme-mère-enfant.

La dotation de collaborateurs spécialisés pour les soins aux mineurs souffrant d'un TCA est notoirement insuffisante et il s'avère impossible de réaffecter des ressources dédiées aux adultes sans pénaliser gravement la prise en charge de ces derniers.

En 2021, le SUPEA a ouvert, à ressources constantes, une petite Consultation spécialisée TCA.

Constat

Une étude qualitative récente décrit la période COVID-19 comme un catalyseur chez des jeunes ayant un TCA, avec pour effet une exacerbation des symptômes et de plus grandes difficultés de récupération. Les adolescents et les parents témoignent d'une détérioration des comportements alimentaires, de l'aggravation des symptômes en lien avec une augmentation des conflits familiaux. Les observations rapportées dans le Canton de Vaud vont dans le même sens, tant pour la consultation ambulatoire que pour les hospitalisations. La sévérité des situations adressées au CHUV pour des hospitalisations est inquiétante et exige un renforcement significatif de la prise en charge précoce en ambulatoire.

La consultation spécialisée TCA, créée en janvier 2022, commence à se faire connaître des réseaux, des familles. Par ailleurs, la proportion d'adolescents à l'hôpital de jour reste supérieure à 50%.

Mesures

Les ressources doivent être pérennisées dès que possible car cela contribue à éviter les hospitalisations et facilite une guérison beaucoup plus rapide. Le traitement ambulatoire est le standard international pour ce traitement.

Moyens : CHF 670'000.-

Effets attendus 2023

- Amélioration des transitions entre l'unité hospitalière et l'hôpital de jour pour les adolescents ainsi que de leur prise en charge dans ce dernier.
- Augmentation de la prise en charge ambulatoire : la consultation spécialisée dans les TCA au SUPEA a été créée en janvier 2022 et a connu une évolution régulière du nombre de demandes au premier semestre 2022 avec une très forte hausse des demandes en octobre et novembre 2022.